

C'EST LA LUTTE DES CLASSES FISCALE !

La révolte des gilets jaunes a mis sur le devant de la scène politique le fait que la lutte des classes se joue aussi au niveau fiscal, et sur la baisse du salaire indirect. La création de nouveaux impôts proportionnels dans les années 1990 et 2010 comme **la CSG et la taxe carbone est un transfert des prélèvements du patronat vers les impôts des ménages**. Pour comprendre cette transition, regardons de plus près comment se compose le salaire...



Bernard A., patron

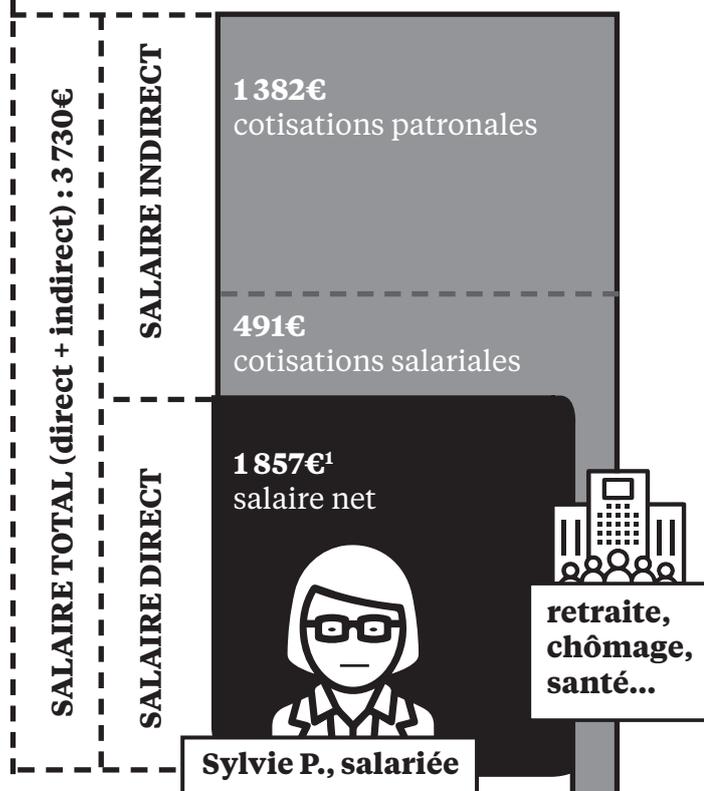
Pour embaucher Sylvie à 1 857¹ € net par mois, son patron Bernard A. débourse en réalité un total de 3 730 €. 1 857 € vont directement sur le compte de Sylvie, alors que les 1 873 € qui composent le salaire indirect vont à la « protection sociale » (santé, chômage, ect).

LE SALAIRE DIRECT ET INDIRECT, C'EST QUOI ?

Le salaire que l'on touche en travaillant est composé de deux parties : le salaire direct, que l'on touche sur compte en banque et que l'on appelle salaire net, et le **salaire indirect**, la partie appelée cotisations. Le salaire indirect, c'est la partie de notre salaire brut et super brut qui est mise en commun et nous revient en cas de besoin, comme la santé avec la sécurité sociale, les congés maternités, l'éducation, la retraite, la caf ou le chômage.

Par exemple, lorsqu'on qu'on vient d'être licencié et que l'on touche un pourcentage de notre ancien salaire comme chômage, nous bénéficions de notre salaire indirect. En résumé, le système de cotisation sur le travail fonctionne sur le fait que **les patrons achètent notre force de travail de manière globale : ils paient aussi pour le moment où nous ne sommes plus salariés dans l'entreprise**, comme les congés maternité, le chômage et la retraite. Les allocations familiales et aides au logements font aussi partie des cotisations.

Ce système est appelé « **régime assurantiel** » : **par la mutualisation nous avons une assurance collective** qui nous permet (en théorie) de bénéficier d'un pourcentage de notre ancien salaire auprès des services publics plutôt que d'être au RSA. Et quand l'État baisse les cotisations patronales et salariales, c'est une manière de baisser le coût du travail pour les patrons; **Pour nous, c'est une baisse immédiate de nos salaires, car elle ne nous sera ni rendue sous forme nette, ni en salaire indirect.**



Ayant cotisé de manière mutualisée, Sylvie a accès au salaire indirect reversé plus tard sous forme de pourcentage de son ancien salaire (chômage, retraite...)

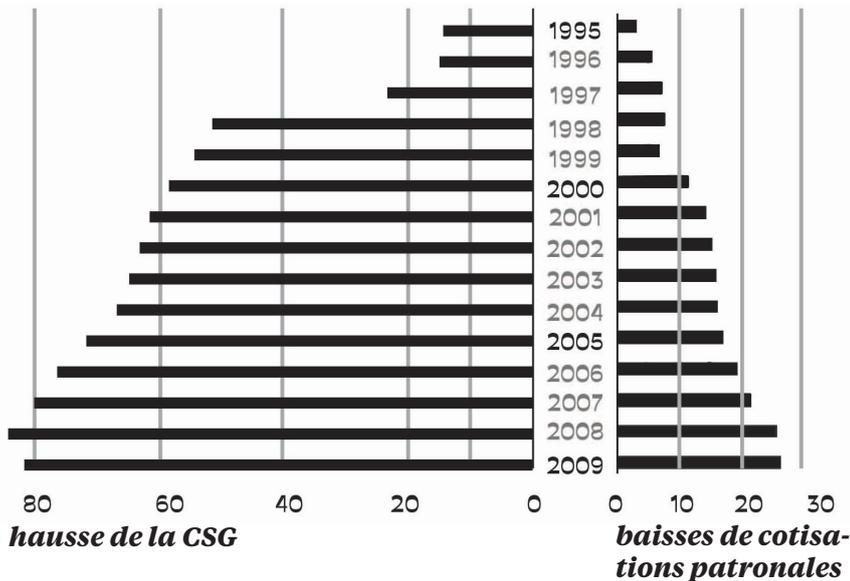
1. LES ANNÉES 1990 : LE DÉBUT DE LA TRANSITION FISCALE

Depuis les années 1990, s'il est une constante sur laquelle s'accordent les gouvernements de droite et de gauche, c'est **augmenter les profits patronaux en baissant le coût du travail**. Ainsi au début des années 1990, le gouvernement met en place

la baisse des cotisations patronales qui financent la protection sociale. Sauf qu'il faut bien trouver une autre source de financement... Ça sera la **création de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) en 1991**, qui va absorber les pertes dues

aux baisses de rentrées d'argent côté entreprises. Il s'opère à ce moment là un **transfert des cotisations sur le travail**, qui ouvrent des droits, vers le financement de la protection sociale **par les ménages, qu'ils soient riches ou pauvres (ou même très pauvres)**.

Donc l'État et les patrons baissent notre salaire indirect pour nous faire payer sur nos revenus ce qui étaient payé par les patrons, ce qui nous fait une double baisse de salaire : **baisse de salaire indirect puis baisse du salaire direct après imposition**. L'enjeu de la CSG est particulier, car contrairement à l'impôt sur le revenu, il n'est pas progressif. Il taxe les très riches au même niveau que les pauvres, et même ceux qui sont exonérés d'impôt sur le revenu (car en dessous de 1 367€/mois) doivent quand même payer la CSG. La transition des cotisations patronales se fait ici au détriment des plus pauvres, car même les allocations chômage et handicap sont imposées !



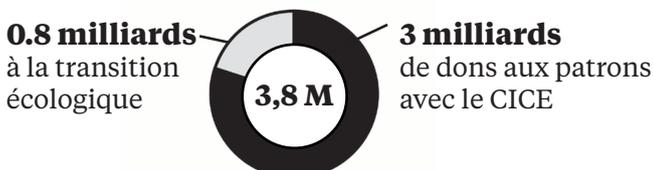
Les hausses de CSG et baisses de cotisations patronales de 1995 à 2009, en milliards d'euros par an

On voit ici nettement le transfert des prélèvements obligatoires des entreprises vers les ménages pour financer la protection sociale.

2. LES ANNÉES 2010 : LE CICE ET LA TAXE CARBONE

En 2013, François Hollande lance le *Crédit d'Impôt pour le Compétitivité et l'Emploi*, aussi appelé CICE. L'idée est toujours la même : baisser les cotisations patronales sur les bas salaires. Ainsi, **plus les entreprises embauchent de smicards, plus elles touchent de l'argent de l'État. C'est une subvention sur les bas salaires** financé par la collectivité. Pour filer des thunes aux patrons alors que « les caisses sont vides », l'État fait une petite pirouette et crée... la taxe carbone. Teintée de bons sentiments « écologique », elle n'est en fait qu'une **instrumentalisation de l'écologie à des fins libérales**, puisque 80% de ses revenus vont au patronat.

Où sont passés les 3.8 milliards d'euros de la taxe carbone 2016 ?

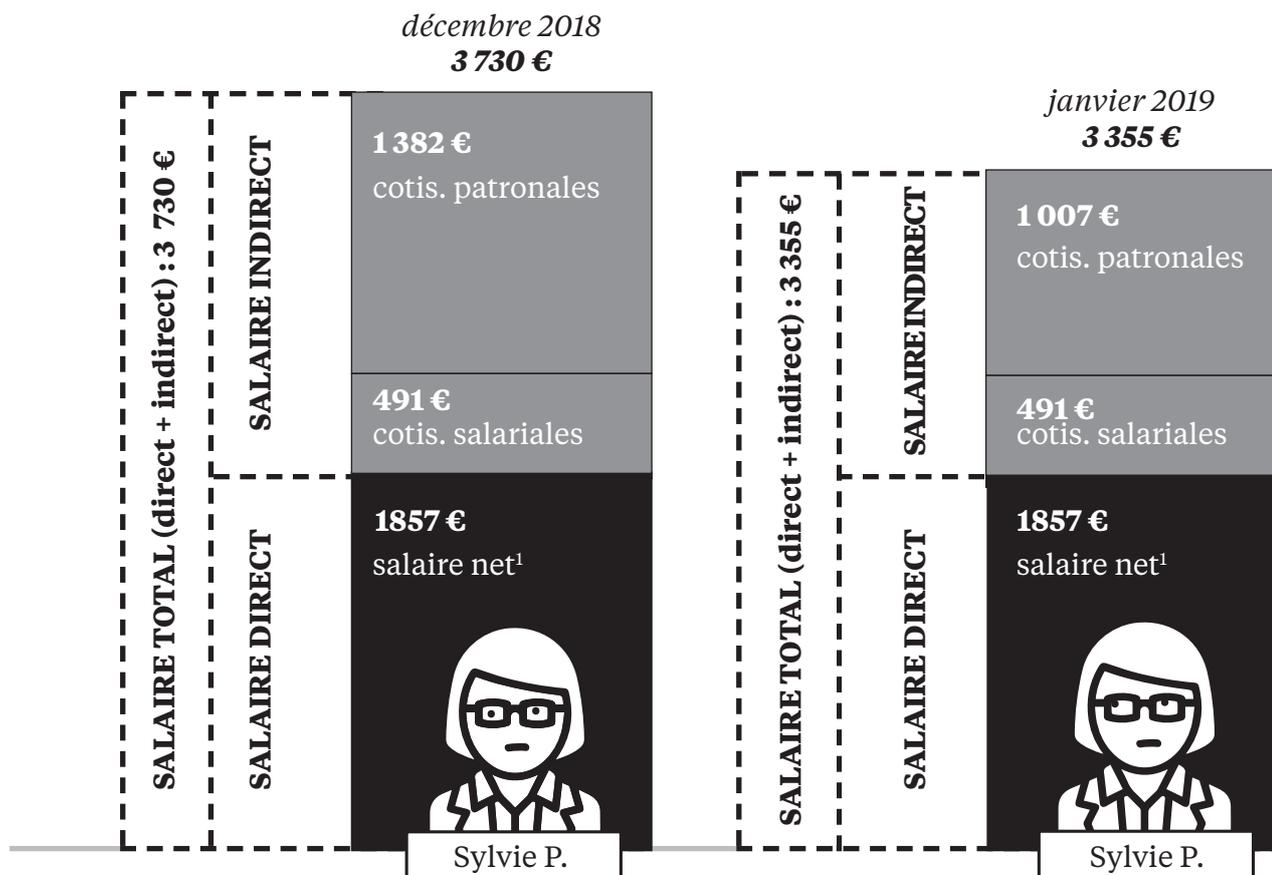


On entend beaucoup parler des subventions du CICE aux grandes entreprises comme Axa, l'Oréal, Total, Vivendi, ce graphique nous montre que les principaux bénéficiaires des baisses de cotisations patronales du CICE ont principalement été le petit et moyen patronat (entre 10 et 250 employés).

CICE de 2016 : qui a profité des 18 milliards de dons au patronat ?

- 6 milliards**
PME (10 à 250 salariés)
- 5,1 milliards**
grandes entreprises
- 3,9 milliards**
ETI (à partir de 250 salariés)
- 3,9 milliards**
micro-entreprises

3. NUIT DU 31 DÉCEMBRE 2018 : COMMENT 375 € ONT DISPARU DE MON SALAIRE ?



1. Pour une lecture plus facile, on a intégré les tickets restos 67 € dans le salaire net. Pour pouvoir comparer les salaires d'un mois à l'autre, on a pas compté l'impôt prélevé à la source de janvier 2019 dans ce schéma.

Janvier 2019 :
375 € de cotisations patronales en moins dont 139 € pour la sécurité sociale

Entre septembre 2018 et janvier 2019, Sylvie a perdu 375 € de salaire indirect, puisque son salaire total est passé de 3 730 € à 3 355 €. Que s'est-il passé ? A partir du 1^{er} janvier 2019, s'est appliquée une loi qui est passée un peu inaperçue... C'est la **suppression du CICE, transformé en baisse de cotisations pérennes**. Bref, les entreprises n'ont plus besoin de demander le CICE car le gouvernement l'a pérennisé et l'applique désormais directement sur le salaire mensuel. La majeure partie de ces baisses de cotisations patronales, ce sont les **cotisations santé, qui ont baissé de 13 % à 7 %**, ce qui donne 139 € en moins sur la fiche de paie de Sylvie. A cela s'ajoute encore 226 € de

baisses de « contributions employeurs ». Mais ce n'est qu'un début ! **le gouvernement a prévu de continuer les baisses de cotisations patronales** (notamment celles liées au **chômage**) avec **une nouvelle vague en octobre 2019**.

BREF...

Nous avons vu que depuis les années 1990, **une multitude de mesures pour baisser le coût du travail pour les employeurs se sont succédées** : extension et intensification des baisses de cotisations, subventions aux entreprises, suppression de la taxe professionnelle... Ce qui nous amène à un changement de

régime. **Nous passons d'un système dit « assurantiel » car nos cotisations de travailleurs nous ouvrent des droits** (chômage, etc), basé sur la mutualisation des risques, **à un régime « assistantiel » car la protection sociale est transférée vers le financement par l'impôt et les taxes, qui n'ouvrent pas de droits**. Alors que les mouvements sociaux des années 1990 et 2000 s'étaient plutôt concentrés sur la défense du droit du travail et de la retraite, les gilets jaunes ont politisé la transition des prélèvements des entreprises vers de nouveaux impôts pour les ménages, et de la baisse de nos salaires directs et indirects, au moment même où l'accès aux services publics se réduit.

COMMENT LES INTOX SUR ROTHSCHILD ALIMENTENT L'ANTISÉMITISME



Depuis plusieurs semaines nous avons vu le nom de la famille Rothschild sur des pancartes lors des manifestations de Gilets Jaunes. On aime pas trop les banquiers vu tous le Agios qu'il nous prennent, mais nous ne souhaitons pas instrumentaliser la haine de la finance à des fins racistes.

Historiquement la figure du banquier juif a été souvent utilisée par le discours anticapitaliste au XIX^e siècle, et charrie avec elle de nombreux symboles antisémites. Dans le cas de la famille Rothschild, de quoi parle-t-on ?

La famille Rothschild est un grand nom de la bourgeoisie d'affaire juive. Originaire d'Allemagne la famille se divise en cinq branches (allemande, anglaise, française, autrichienne et italienne) au début du XIX^e siècle. Plus conservatrice que la branche anglaise, la famille française ne s'implique que peu dans les affaires politiques, elle est très rapidement remarquée du fait de son ascension sociale fulgurante et d'une politique paternaliste qui les amène à investir dans le mécénat et les œuvres caritatives. Tout au long du XIX^e siècle, la branche française devient un grand nom de la haute-banque parisienne et du développement industriel (notamment dans les chemins de fer).

Aujourd'hui la famille ne pèse plus beaucoup dans les grandes richesses internationales : la plupart des branches s'étant éteintes, il ne reste plus que les Rothschild français et anglais. En France, si l'institution Rothschild reste assez puissante, elle a perdu de son importance depuis le XIX^e siècle : parmi les plus riches de ce monde, on ne retrouve que Benjamin Rothschild à la 1250^e place et à la 21^e place française en cumulant la richesse de toute la branche française (finalement loin derrière les grandes familles industrielles : Arnault, Dassault, Mulliez, etc.). S'il ne s'agit pas de

défendre la place d'une famille bourgeoise qui a longtemps tenu des positions réactionnaires, nous essayons par l'analyse des trois intox suivantes de voir comment la mythologie qui entoure la famille Rothschild mobilise plusieurs formes d'antisémitisme.

Fake news n°1 : « Rothschild a financé Hitler »

Le 9 janvier, à l'initiative de fascistes lyonnais impliqués dans le mouvement gilets jaunes, un groupe d'une trentaine de personnes est allé bloquer la banque Rothschild avec comme slogan : « La banque Rothschild finançait Hitler, aujourd'hui c'est Macron ». Bien que l'action ne semble pas avoir eu beaucoup d'ampleur, elle a été relayée avec enthousiasme par beaucoup d'individus venus d'horizons très différents tant le mythe reste tenace. Si aucune banque Rothschild n'a financé Hitler, d'autres institutions financières comme JP Morgan ont bien financé le parti fasciste italien et le parti nazi allemand. Il s'agissait pour la banque américaine de s'assurer des remboursements des dettes de guerre datant de la 1^{ère} Guerre Mondiale, mais ces motivations peuvent aussi s'expliquer pour des raisons idéologiques. En effet, l'anticommunisme et sur-

tout l'antisémitisme¹ a poussé de nombreuses élites industrielles et financières à soutenir les organisations fascistes dans un contexte où le mouvement ouvrier des années 1920-30 commençait à menacer les intérêts du capital.

L'antisémitisme a en effet joué un rôle dans la concentration d'une partie du capital financier et industriel occidental. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, la banque JP Morgan était à la tête d'un très large conglomérat regroupant les familles WASP (Blancs anglo-saxons et protestants) des USA et du Royaume-Uni, mais aussi de vieilles familles aristocrates Françaises qui ne cachaient pas leur antisémitisme. Mêlée à de nombreux scandales dont le soutien discret au régime nazi, la banque JP Morgan s'illustre par son refus de restituer les biens juifs spoliés sous le régime de Vichy. Aussi, lors de la création de l'État d'Israël en 1948 la banque participe au boycott arabe et profite au passage de la manne des pétrodollars. Si depuis les années 1960 le racisme dans les institutions financières semble se résorber, on note toutefois une rivalité persistante entre « banques protestantes » et « banques juives ». Précédant le krach de 2008 la banque JP Morgan avait en effet joué un rôle dans la faillite de Lehman Brothers.

Fake news n°2 **« Les Rothschild possèdent des banques centrales » : Pourquoi c'est encore faux ?**

Une autre intox qui a beaucoup circulé a cette-fois été remobilisée par la banque BNP Paribas dans un récent article³ depuis retiré. Selon elle, les Rothschild posséderaient l'intégralité des banques centrales des pays, à l'exception de 9 qui auraient pour caractéristique commune d'être opposée aux États-Unis (des pays comme Cuba, la Corée du Nord, le Soudan ou l'Afghanistan par exemple).

Il faut d'abord comprendre que les banques centrales sont des institutions publiques chargées de contrôler la monnaie, elles peuvent parfois prêter à des banques privées, mais ça ne concerne pas l'essentiel de leurs activités. Les « banques Rothschild », à savoir les groupes Rothschild & Co issue de la banque Paris-Orléans où a travaillé Macron, ainsi que le groupe Edmond de Rothschild sont deux banques commerciales (bien distinctes) dont les activités vont de la gestion financière aux fusions-acquisitions. Elles ne peuvent donc posséder de banques centrales. Par exemple en France, la Banque de France est sous la tutelle du Premier Ministre qui nomme son gouverneur, aux États-Unis, la FED est sous le contrôle à la fois du Gou-

vernement et du Congrès, mais aussi de 12 banques fédérales régionales.

Enfin, la « puissance » des banques Rothschild est largement surestimée : les deux groupes précédemment cités sont présents respectivement dans 44 et 14 pays, pour un nombre d'employé.e.s (estimés à environ 2000 travailleur.euses) largement en deçà d'une banque comme la BNP ou JPMorgan (environ 200 000 chacune) ; en termes de bénéfices on retrouve à peu près les mêmes proportions (100 millions annuels contre 24 milliards pour JPM).

Fake news n°3 **Pourquoi il est faux de parler de la « loi Pompidou-Rothschild » ?**

La dernière intox repose sur une mécompréhension d'une loi de 1973 sur la banque de France, soi-disant responsable de la dette publique du pays. En plein débat sur les dettes publiques, cette rumeur considère qu'avant 1973 l'État français pouvait emprunter à taux d'intérêt nul auprès de la Banque de France, alors qu'avec cette nouvelle loi il serait obligé d'emprunter à des banques privées (dont la banque Rothschild). Plusieurs choses sont à comprendre :

- D'un point de vue formel, cette loi n'opère pas de grands

changements mais ne fait que reformuler le statut de la Banque de France en vigueur depuis 1936. En réalité la Banque de France pouvait avant et après 1973 financer l'État selon des conventions et des plafonds régulés par le Parlement ou d'autres institutions publiques (telles que la Caisse des Dépôts).

- L'État a toujours dû emprunter sur les marchés : qu'il s'agisse de particuliers (l'exemple le plus connu concerne les emprunts de guerre), d'institutions publiques ou de banques privées, pour chacun de ces acteurs les taux doivent être suffisamment intéressants pour que ses débiteurs y trouvent également un avantage. Il s'agissait avant tout de mesures visant à lutter contre l'inflation.

D'une manière générale, on considère que la libéralisation de la politique monétaire ne parvient pas à s'imposer en France dans les années 1970, mais bien plutôt à partir du tournant de la rigueur opéré par Mitterrand en 1983, puis en 1993 suite au traité de Maastricht qui abroge cette fameuse loi de 1973. En revanche ce qui change avec les années 70 c'est l'entrée de la France dans la crise, et donc la nécessité pour les capitalistes de restructurer le modèle économique. S'ensuivent un certain nombre d'attaques contre le compromis social régnant jusque-là : baisse des salaires (directs et indirects), baisse de la fiscalité des entreprises pour compenser la faible rentabilité des capitaux, et donc dans l'ensemble moins de rentrée d'argent pour l'État.

1. Le marxisme est associé au judaïsme du fait qu'une grosse partie de ses penseurs (Marx, Luxembourg) sont d'origine juive.
2. Boycott des produits israéliens en 1946 initié par la ligue arabe.
3. Rédigé dans le journal de BNP Paribas par Webedia en février 2019.

Les familles les plus riches de France en milliards d'euros

1. **73,2** B. Arnaud, *Luxe (LVMH)*
2. **40** A. Wertheimer, *Luxe (Chanel)*
3. **39,6** A. Dumas, *Luxe (Hermès)*
4. **39,3** F. Bettencourt, *Cosmétiques (L'Oréal)*
5. **38** G. Mulliez, *Distribution (Auchan)*
21. **5** E. Rothschild, *Finance (Groupe E. Rothschild)*

EN CAS D'INTERPELLATION, 5 RÈGLES PRIMORDIALES À RETENIR

Une partie des Gilets jaunes étaient lors des premiers événements pacifistes vis-à-vis de la police, puis cet élan s'est vite estompé une fois les premiers gaz et coups de matraque lancés par les flics. Face à un mouvement puissant et qui s'inscrit dans la durée, la justice bourgeoise tente d'étrangler la dynamique avec un emprisonnement massif des interpellés : 1 gilet jaune interpellé sur 11 est condamné à la prison ferme.

Dans pas mal de villes en France, il existe des groupes d'autodéfense juridique pour pouvoir faire face de manière collective à la justice, avec l'aide d'avocats militants. Nous avons réunis ici quelques conseils pour se défendre un maximum face à la justice de classe.

1. DEMANDER SYSTÉMATIQUEMENT À VOIR UN AVOCAT

Et un médecin. Vous pouvez également prévenir un membre de votre famille, votre employeur ou votre consulat si vous êtes étranger.

En cas d'arrestation d'un proche, contacter la **Coordination Anti-répression Île-de-France : 07 53 13 43 05.**

2. DÉCLINER SEULEMENT SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSES

Soit les éléments figurant sur vos documents d'identité. Ne pas céder au chantage des policiers consistant à vous prendre votre « grande identité » (lieu de travail, numéro de portable, appartenance à un groupe militant etc.) afin de vous extorquer un maximum de renseignements.

3. NE RIEN DÉCLARER DURANT LA GARDE À VUE

Les flics ne sont pas là pour nous aider mais pour retenir les éléments à charge. Il faut **exercer son droit au silence** et répondre « Je n'ai rien à déclarer » à chaque question qui nous sera posée lors de l'interrogatoire. Même si on peut penser que telle ou telle déclaration ne nous est pas préjudiciable ou qu'on nous ment en promettant qu'on sortira plus vite en coopérant, la police ne l'utilisera jamais à notre avantage. Il est conseillé aussi de ne pas signer les PV d'interrogatoire sachant que les flics sont capables de modifier vos déclarations voire de signer à votre place !

4. REFUSER LA COMPARUTION IMMÉDIATE

Après la garde à vue, on peut être déféré au parquet pour être jugé. **Il faut demander un délai pour préparer sa défense**, car les comparutions immédiates sont des jugements bâclés en une

vingtaine de minutes en moyenne, avec **8 fois plus de chances d'aller en prison que lors d'une audience classique.** Cependant, le juge peut décider de nous placer en détention provisoire jusqu'au procès, et c'est pour cela qu'il faut **préparer ce qu'on appelle des garanties de représentation qui seront récupérées par notre avocat** : tout ce qui va montrer qu'on est bien « inséré socialement » et qu'on essaiera pas de se faire la malle à l'étranger et que l'on se présentera bien le jour du procès (**contrat de travail, activités diverses, déclarations d'ami.e.s ou de la famille, quittance de loyer...**). C'est un aspect important de la justice de classe : plus on est riche et on a un taf bien payé, moins on risque la prison !

5. ESSAYEZ D'ÉVITER LE PRÉLÈVEMENT DE VOTRE ADN

Vous risquez néanmoins d'être poursuivi, mais cela n'est pas systématique. La peine encourue est alors d'un an de prison et 15 000 € d'amende.

LA RÉPRESSION D'ÉTAT EN CHIFFRES



1 morte - Zineb Redouane



23 éborgné.e.s



5 mains arrachées



8 700 interpellés



dont 2 000 condamnés



dont 800 condamnés à de la prison ferme

POUR ÉVITER DES INTERPELLATIONS

- Ne pas publier ses exploits ou butin sur facebook, ni revendre de butin sur internet. Le 21 mars dernier, un couple a été interpellé après avoir posté sur fb les couverts du Fouquet's.

- Il est important de flouter les visages sur les vidéos que l'on publie sur les réseaux sociaux, car sinon celles-ci sont une mine d'or pour les enquêtes de police. Là où il leur fallait des semaines d'enquêtes, des flics qui se déplacent pour prendre des photos de manifestants, leur travail a été considérablement simplifié par l'avalanche de sources, et ils arrivent désormais à filer le trajet de certains gilets jaunes en regardant plusieurs vidéos sur fb. Des gilets jaunes sont identifiés, puis suivis sur les vidéos, et certains, après avoir été identifiés plus clairement, ont déjà été interpellés sur leur lieu de travail par les flics.



INTERVENTION DE L'ARMÉE DANS UN MOUVEMENT SOCIAL, CA DATE DE QUAND ?

1948 – Faisant face à de nombreuses grèves dans les bassins houillers (les travailleurs dénonçant de nombreux accidents du travail et des baisses de salaire), et face à la menace d'une « contagion communiste », l'armée intervient et fait 5 morts. Le slogan « CRS = SS » naît de cette époque, alors que près de 3 000 mineurs sont condamnés à des peines de prison.

MAI 1967 – A Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, lors d'une grève d'ouvriers du bâtiment réclamant 2,5 % d'augmentation de salaire, le préfet Bolotte ordonne aux CRS de « faire usage de toutes les armes » pour réprimer les manifestations. Les tirs et les coups de crosse font de très nombreux morts, et de nombreux Guadeloupéens sont parqués dans des locaux de police ou dans des terrains vagues.

1968 – Alors que de nombreuses grèves fleurissent et que plusieurs villes sont le théâtre d'émeutes, les militaires ont assuré plusieurs missions dans la capitale : le transport des Parisiens dans des camions militaires, le ramassage des ordures, la remise en état de la chaussée, décapée et encombrée d'automobiles détruites et renversés.

FÉVRIER 1974 - Le préfet Orsetti, en accord avec le gouvernement, appelle l'armée pour réprimer les manifestations en Martinique. Les grévistes sont encerclés par les gendarmes, ces derniers leur ayant tendu une embuscade et tirant à balles réelles.

AVRIL – MAI 1988 – Contre le colonialisme français en Nouvelle-Calédonie, les Kanaks entrent en lutte et le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) organise la prise d'otage de 16 gendarmes dans une grotte sur l'île d'Ouvéa. Le gouvernement français refuse les revendications d'indépendance du peuple colonisé et envoie le GIGN et l'EPIGN. L'armée française exécute sommairement des Kanaks après la libération des otages.

DÉCEMBRE 1988 -

Les ouvriers d'entretien des rames du métro et du RER sont en grève. Les lignes A et B du RER ferment durant une semaine et sont alors remplacées par des navettes en camions militaires.

1992 – Des milliers de routiers bloquent les routes contre l'instauration du permis à point. Pierre Bérégovoy décide

d'envoyer l'armée pour faire « sauter » les bouchons qui se multiplient partout en France. Des blindés sont envoyés pour déloger des poids lourds.

2010 – A Marseille a lieu une grève des éboueurs, contre leurs conditions de travail et contre la réforme des retraites. L'armée est appelée pour déblayer les milliers de tonnes de débris entassés sur le sol de la ville.

2018 – Le collectif La Vérité Pour Adama organise un événement à Beaumont-sur-Oise en soutien à la famille Traoré, suite à la mort d'Adama Traoré et à l'acharnement judiciaire contre sa famille. Une voiture de l'opération Sentinelle (antiterroriste) encercle le lieu de l'événement pour « vérifier que tout allait bien », dans une logique d'intimidation.

2019 – A la suite de l'Acte XVIII des Gilets Jaunes et des affrontements qui ont eu lieu (notamment sur les Champs Elysées), le gouvernement limoge l'ancien préfet Michel Delpuech et ordonne la présence de militaires lors des futurs Actes. Le nouveau préfet, Didier Lallement, affirme que les militaires pourront intervenir jusqu'à tirer à balles réelles.

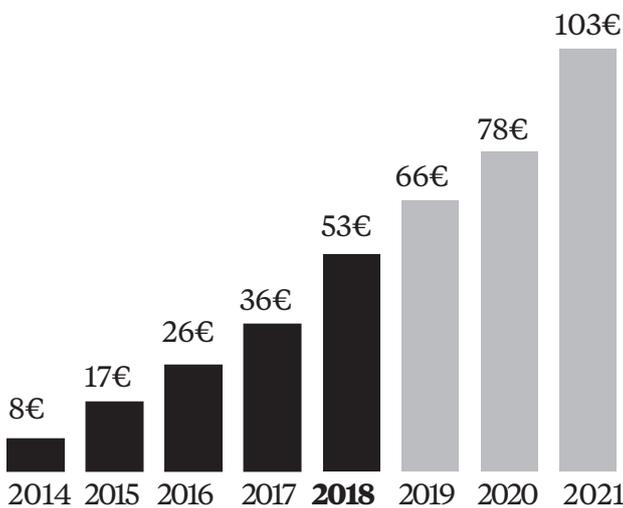


CE QU'ON A GAGNÉ DEPUIS LE DÉBUT DU MOUVEMENT

Après les plus grandes émeutes qu'aient connus les centre-villes depuis 1968, déjà deux petites victoires à l'actif des Gilet Jaunes. Pour l'instant, les mesures restent ponctuelles, mais **encore un petit effort et on met le smic à deux briques !**

L'ABANDON DE LA HAUSSE DE LA TAXE CARBONE

Évolution prévue de la taxe carbone (TVA incluse), en euros par tonne de CO2



En noir les taux effectifs chaque année, en gris les taux initialement prévus, puis annulés avec la révolte des GJ.

Créée en 2014, la mal nommée taxe carbone s'élevait chaque année à plus cher, passant de 8 € à sa création à 53 € en 2018. Alors qu'elle a été mise en place au moment où le prix de pétrole était en baisse, le quadruplement de la taxe n'avait pas fait exploser nos budgets. C'est au moment où le pétrole a lui aussi augmenté en 2018 que les prix ont explosé conjointement. Or l'objectif du gouvernement était de continuer à nous faire payer plus chaque année, jusqu'à atteindre les 103 € en 2021. C'est raté !

Pourquoi la taxe carbone est-elle mal nommée ? Parce qu'elle concerne l'écologie de manière très minoritaire, c'est un prétexte pour renflouer les caisses des entreprises. Seul 20 % des revenus engrangés par cette taxe sont alloués à la « transition énergétique ». Sur les 3,8 milliards d'euros générés par cette taxe en 2016, 3 milliards sont des cadeaux aux entreprises via le CICE.

Refusons, nous les travailleurs qui payent l'essence pour aller bosser de financer les patrons avec cette taxe et exigeons son abrogation totale !

LA PRIME MACRON

Le 10 décembre 2018, E. Macron, paniqué par un mouvement émeutier dans tout le pays, interpellait les patrons des plus grandes entreprises françaises de lui venir en aide avec son « J'ai besoin de vous ». Et bien on peut dire que le message est passé fissa puisqu'une centaine de patrons ayant bien flippé tout le week-end ont décidé de rendre l'argent : chez SFR, l'Oréal, Total, Hermès, Valeo, Michelin, Orange, Free, Altice, Arcelor Mittal, Renault, PSA, Airbus, LVMH, Carrefour et Auchan.

Même Vinci, dont les péages ont été méticuleusement détruits, a donné la prime pour calmer les ardeurs !

Grâce aux gilets jaunes, c'est plus d'un salarié (du privé) sur 10 qui a touché la prime « Macron ». Combien d'hôtels particuliers ou de voiture de luxe nous faudra-t-il brûler pour qu'on la touche tous? intérimaires, travailleurs des petites entreprises et salariés du service public compris ? Et qu'on touche plus ?

Journal créé et distribué par des gilets jaunes de région parisienne en avril 2019. Collectif agitations, vous pouvez nous écrire à : agitationautonome@gmail.com
Merci à Albertine, Chloé, Morgane, Clara et Leila pour leur aide.